

Département de la Gironde
S.I.E.A. DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à 17h00, le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué le 05 décembre 2024 s'est réuni à la Communauté des communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, 51 Chemin du Port de l'Homme à Latresne.

Nombre de conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Pouvoirs : 0
Votants : 10

Présents : Mmes BRET-PAULY, MM. BRUGERE (suppléant de M. AUBY), CRISTOFOLI, DONNEUX, FAYE, GRANGIER, GUILLEMOT, MODET, PAGES, POINTET.
Excusés : Mmes CARLOTTO, COUTY, RECROSIO, VACHEYROUX, MM. AUBY, BONNAYZE, JANSONNIE, JOKIEL, LE PROUX.
Secrétaire de séance : Mme PEYRINAUD

OBJET : Tarifs eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif 2025

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire d'augmenter les tarifs en 2025 afin de préserver en bon état le patrimoine du SIEA et de maintenir le rendement en renouvelant les réseaux.

Le point de la commission des tarifs qui a réuni certains délégués est abordé. Monsieur le Président remercie à ce titre les élus ayant participé à cette commission et plus particulièrement Monsieur Cristofoli ayant établi le tableau qui servira de base pour déterminer les tarifs dans les exercices à venir.

Monsieur Cristofoli prend la parole à son tour pour apporter son éclairage sur le tableau présenté.

Monsieur le Président propose donc les tarifs suivants pour l'exercice 2025 :

EAU POTABLE

	Abonnement annuel en euros H.T	Prix au m ³ en euros H.T
Consommation jusqu'à 120 m ³	75,00	1,70
Consommation de 121 m ³ à 500 m ³	75,00	1,80
Consommation de 500 m ³ à 1 000 m ³	75,00	1,90
Consommation > 1 000 m ³	75,00	2,00

Frais d'accès au service : 55,00 € H.T.

Les abonnés non-mensualisés ayant un trop perçu inférieur à 50 € T.T.C. ne font pas l'objet d'un remboursement mais d'un avoir reporté sur l'année N+1

Pénalités pour vol d'eau, manipulation du compteur, infractions caractérisées

Pénalités pour vol d'eau, manipulation du compteur, infractions caractérisées

Tout vol d'eau constaté par un agent du service de l'eau fera l'objet d'un remplacement du compteur ; Le vol d'eau sera sanctionné par : <ol style="list-style-type: none"> 1. La facturation du cout du remplacement du compteur correspondant 2. Un volume forfaitaire (en m³) facturé au tarif en vigueur à la date du vol constaté (eau +assainissement + taxes et redevances comprises) 	1- Selon diamètre du compteur 2- Volume forfaitaire
Diamètre 15 mm	300 m ³
Diamètre 20 mm	400 m ³
Diamètre 30 mm	600 m ³
Diamètre 40 mm	800 m ³
Diamètre 50 mm	1 000 m ³
Diamètre 60 mm	1 200 m ³
Diamètre 80 mm	1 600 m ³
Diamètre 100 mm	2 000 m ³
Diamètre 125 mm	2 500 m ³

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Abonnement annuel en euros H.T	Prix au m3 en euros H.T
Consommation jusqu'à 1 000 m ³	85,00	2,30
Consommation > 1 000 m ³	85,00	2,50

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CONTROLE DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE VENTE IMMOBILIERE OU D'UN BRANCHEMENT NEUF

	Tarifs en euros HT
Contrôle de conformité jusqu'à 6 pièces	125
Contrôle de conformité au-delà de 6 pièces	Montant de base ajouté de 15 € par pièce supplémentaire
RDV non honoré	50
Contre visite suite à des travaux réalisés après le contrôle de conformité	75
Ré-édition d'un rapport	12,5

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- ✓ Contrôle de bon fonctionnement : 110,00 € H.T,
- ✓ Contrôle diagnostic immobilier : 160,00 H.T,
- ✓ Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter : 295,00 € H.T (décomposé : - 95,00 € H.T lorsque l'attestation de visite est signée, - 200,00 € après avis sur la conformité),
- ✓ Ré-édition d'un rapport (diagnostic, conformité, ...) : 12,50 € HT
- ✓ Majoration en cas d'obstacle des missions du contrôle du SPANC, code de la santé publique (article L1331-8) :
Cette majoration évolutive sera comme suit :
N* : 200% soit (montant du contrôle + montant TVA) + 2x montant du contrôle HT
N*+1 et les suivantes : 400% soit (montant du contrôle + montant TVA) + 4x montant du contrôle HT
* : N étant considéré comme l'année de l'envoi du premier courrier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, vote en faveur de ces tarifs.

Résultat du vote :	Pour	10
	Contre	0
	Abstention	0

Cambes, le 12 décembre 2024

Pour copie conforme,

La secrétaire de séance
Sandrine PEYRINAUD



Le Président du S.I.E.A. Entre-deux-Mers
Jean-Philippe GUILLEMOT
Route de Saint-Caprais
33880 GAMBES

